n°6

Juillet 2025

ORÉE DE PUISAYE

Magazine

Une municipalité à votre service

CHARNY ORÉE DE PUISAYE

SOMMAIRE

Edito de Madame le Maire 3

Notre mandat, en actions et en chiffres 4

Projets 7
Plateau sportif - RP Sud - Pôle archives

Canicule - CCAS 13
Recommandations - Préconisations

Jardins familiaux 14
Donnez nous votre avis

Camping "Les Platanes" 15
Délégation de service publique

Bibliothèque 16
Un lieu repensé

Plan communal de sauvegarde 18
Le deuxième phase

Scolaire 20
la mission des ATSEM

Vos déchets 21
Une responsabilité partagée

Vivre ensemble 22
Entretien des fossés et busages - Élagage près des lignes électriques

Parole à l'opposition 25
Les horaires d'ouverture

France Services 26
Les différents intervenants

Pratique
Praticiens à la Maison de santé - Secétariat des mairies déléguées

Facebook

Panneau Pocket

Site internet : https://www.ccop.fr

Édition : Mairie de Charny Orée de Puisaye
Directeur de publication : Elodie Ménard
Coordination : Nathalie Jard
Rédaction - conception : Jacqueline Lefebvre
Impression : imprimerie Mercier

N° ISSN : 2557-7492

Edito de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,
Chers administrés,

Après une année 2024 humide, la période estivale 2025 s'annonce plutôt chaude voire caniculaire.
Vous trouverez dans cette édition les recommandations utiles pour prendre soin de vous.
J'invite les personnes vulnérables à se faire recenser auprès du CCAS de la commune afin que nous puissions vous contacter, vous accompagner et vous protéger en cas de mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence (plan canicule, plan grand froid, épidémie).
Soyez donc prudents et vigilants ! Prenez soin de vous !

Je profite de chaque numéro de l'Orée de Puisaye Magazine pour vous informer de l'avancée des 3 grands projets communaux du mandat :

- Le plateau sportif "L'Orée des Sports" : la construction de celui-ci est enfin achevée, les aménagements et la végétalisation terminés. Je constate l'utilisation croissante et l'appropriation de cet équipement, par la population de tous âges confondus, qui démontre son intérêt et sa pertinence au regard des attentes sportives des habitants.
L'inauguration initialement prévue le 2 juillet est reportée en septembre du fait que le département de l'Yonne ait été placé en vigilance rouge canicule, par M. le Préfet.

- Le Pôle archives municipales : Les travaux avancent. La démolition, le désamiantage et les fondations par injection de résine sont terminés. L'équipe de gros œuvre travaille depuis l'ouverture du chantier et interviendra jusqu'à la fin des travaux. La réfection de la toiture, la pose des menuiseries extérieures, de l'isolation par l'extérieur, des réseaux électrique et de plomberie débuteront très prochainement. De plus, malgré la période estivale, les entreprises répondront présentes en juillet et en août pour honorer le calendrier prévisionnel.

- Le Regroupement Pédagogique de St Martin sur Ouanne : L'Avant-Projet Définitif (APD) a été délibéré en conseil municipal le 8 avril 2025 ainsi que le plan de financement lors du conseil municipal du 17 juin 2025. Cette école se veut rationnelle et exemplaire, tant sur le plan de la sobriété énergétique qu'économique et répond aux enjeux environnementaux. Le dépôt du permis de construire a été déposé et le marché de travaux sera lancé à la rentrée.

L'été va aussi être source de renouveau pour le territoire avec :

- Les travaux de réhabilitation, tant attendus depuis des années sur notre territoire, des 4 lavoirs (Charny, Chevillon, Malicorne et St Martin) qui vont débuter prochainement.

- L'aménagement des aires de jeux de Charny, de Grandchamp, de Marchais-Béton et de Villefranche.

La modernisation et l'extension du système de vidéoprotection de Charny seront mises en œuvre au cours du second semestre 2025.

Je félicite M. Colas, délégataire du Camping municipal « Les Platanes », qui a su mettre en valeur le site pour le rendre encore plus attrayant, et réaliser rapidement les travaux de réhabilitation demandés par la collectivité grâce à la subvention d'investissement allouée par l'équipe municipale.

Le groupe de la majorité en collaboration avec l'ensemble des agents de la collectivité œuvrent constamment pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des habitants. Cependant, il est très frustrant d'être toujours attaqués, critiqués, par des groupes d'opposition désinformés et irresponsables quand il est constaté qu'ils s'opposent, par leurs votes, à des demandes de financements mobilisables auprès de partenaires institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Malgré nos mains tendues et la bienveillance au quotidien, la tenue des conseils municipaux reste le lieu d'un théâtre dévalorisant l'image de la commune, de ce territoire si agréable que nous avons tous choisi, et non pas l'image du maire que je suis.

Ma demande de travailler ensemble et de manière constructive a été, à maintes reprises, effectuée. Construire une seule et même liste pour les prochaines élections municipales a également fait l'objet d'échanges, à mon initiative, avec l'opposition. Le refus catégorique et systématique de leur part m'interroge quant au bien-fondé de leur démarche. Il ne faut surtout pas confondre l'intérêt des habitants et les intérêts personnels de certains élus.

Restons unis et continuons d'avancer. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs du territoire, commerçants, artisans, associations, agents, qui contribuent chaque jour au dynamisme et à la valorisation de Charny Orée de Puisaye pour que NOUS puissions bénéficier d'un cadre de vie agréable.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de belles vacances estivales et une bonne rentrée !

Elodie Ménard

Notre mandat, en actions et en chiffres !

Elus depuis le 28 juin 2020, il est maintenant important de vous dresser la liste détaillée mais non exhaustive des réalisations de ce mandat. Notre parcours a connu les premières années un démarrage difficile, sans aucune passation ni soutien de l'ancienne équipe, avec le départ d'agents et d'élus, toutes listes confondues.

Toutefois, nous avons su rebondir et répondre à vos attentes !

Covid-19

En pleine période de pandémie et avec toutes les restrictions imposées, la collectivité s'est adaptée pour :
-Maintenir le marché dominical avec des gratuités de droit de place,
-Gérer le centre de vaccination secondaire de Puisaye-Forterre,
-Soutenir le commerce local par la distribution des bons d'achat à hauteur de 30€ par foyer fiscal utilisables chez les commerçants et les artisans de Charny Orée de Puisaye pour un montant de 51 050.00 €,
-Epauler le délégataire du camping municipal « Les Platanes » par la réduction de moitié de la redevance 2020,
-Assister les commerçants non indemnisés tels que les restaurants (locataires de la commune) par la gratuité de loyers sur plusieurs mois.

Ressources Humaines

Un énorme travail de recrutements, de restructuration et de réorganisation des services a été réalisé y compris spatialement au sein de la mairie de Charny avec la création d'un accueil au public au rez-de-chaussée, de nouveaux bureaux dans les étages et une vraie salle de pause à la Chaumière.

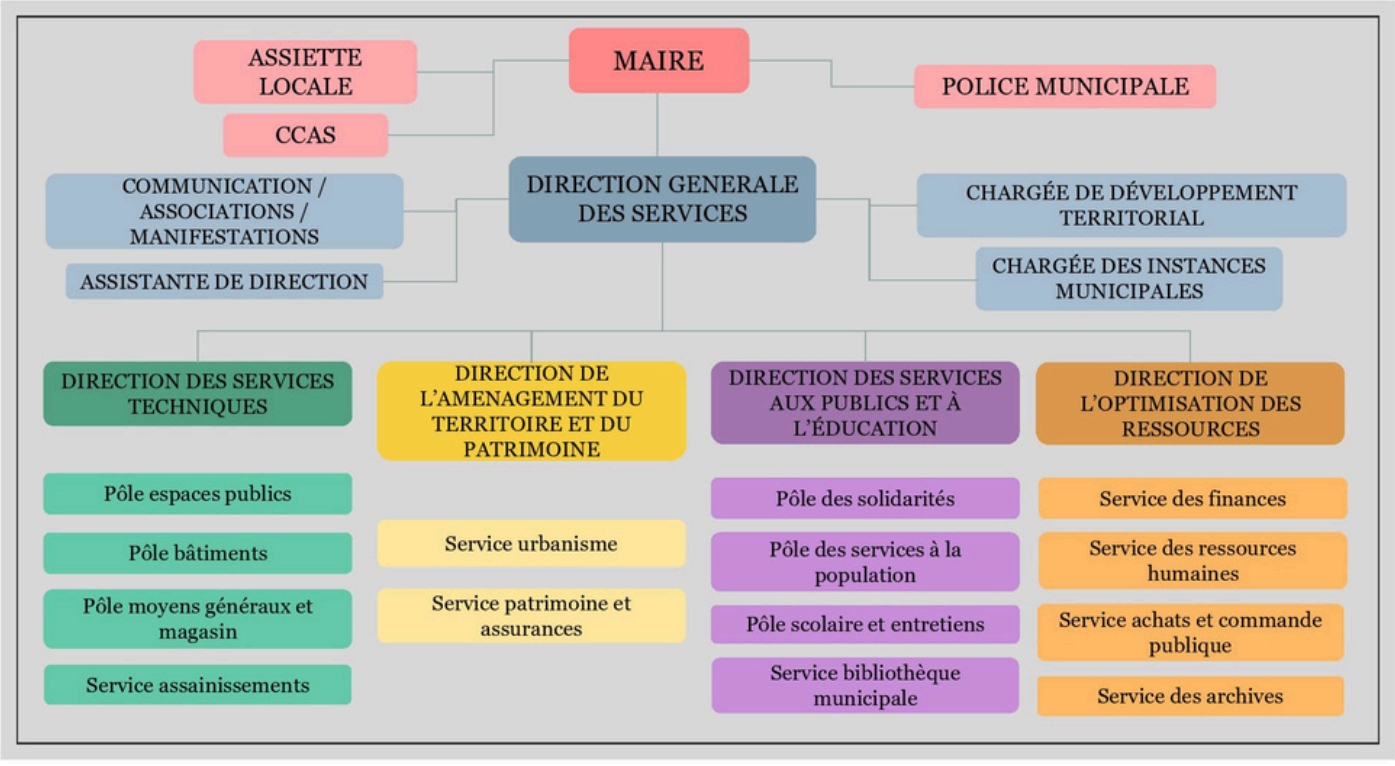

Communication

-Retransmission audiovisuelle des conseils municipaux,
-Tenue de réunions publiques,
-Création et distribution de l'Orée de Puisaye Magazine et de la Lettre de Charny Orée de Puisaye,
-Refonte du site internet,
-Page Facebook,
-Panneau Pocket,
-Installation d'un Totem dans la cour de la mairie de Charny,
-Remplacement du panneau d'information lumineux en centre-ville.

Numérique

-Participation à la mise en place de la fibre optique, portée par le Département de l'Yonne,
-Recrutement d'un conseiller numérique à France services,
-Soutien au développement et à l'accès au numérique de la population.

France services

-3 conseillers France services,
-20 intervenants en présentiel, en plus du bouquet de services publics de l'Etat,
-Dotation d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (CNI, passeports).

Santé, compétence communautaire

-Participation, collaboration pour la recherche de praticiens,
-Installation d'un dispositif permettant l'activation à distance d'un système d'éclairage de nuit au stade de foot de Charny pour l'atterrissage des services d'urgences,
-Installation de 2 bancs EndoPank (endométriose), à la Maison de Santé et à l'EHPAD.

Prévention, gestion des risques

-Mise en place d'un registre nominatif des personnes vulnérables (CCAS),
-Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours d'élaboration,
-Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie en cours d'élaboration (2025).

Activité économique, Zones d'Activité (ZA)

-Médiateur et facilitateur dans le cadre de la négociation pour la cession de 3 parcelles agricoles (7,48 ha) entre le propriétaire et la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre pour l'extension de la ZA Côte-Renard à Villefranche, et ainsi répondre aux besoins d'entreprises.

Etudes, audits

-2 audits pour l'Etablissement Public Administratif (EPA) l'Assiette locale pour redresser la structure non viable dans les conditions de création,
-Orientations d'aménagement du Regroupement pédagogique sud par le CAUE 89,
-Etude de diagnostic général et étude de faisabilité de la piscine municipale estivale par H2O,
-Etude de diagnostic culturel « Plan guide culturel » par QUIDAM,
-Etude de faisabilité d'aide à la décision « Extension et amélioration du gymnase » par l'ATD 89,
-Audit énergétique du patrimoine bâti par le SDEY,
-Etude de reconversion des 3 sites scolaires du RP Sud par EQUIPAGE,
-Schéma Directeur Immobilier et Energétique (2025).

Réfection, réhabilitation, petits travaux et équipements

-Lavoirs : Charny, Chevillon, Malicorne, Saint Martin sur Ouanne,
-Passerelles : Chêne-Arnoult, Dicy, Charny, Chambeugle.
-Eglises : Chêne-Arnoult, Dicy, Marchais-Beton, Villefranche.
-Cimetières (sites cinéraires, aménagements, procédures de reprise).
-Monuments aux morts.
-Réaménagement de la place de Prunoy.
-Récupération matériaux avant démolition de la maison et des dépendances à St Martin.
-Modernisation et extension de la vidéoprotection de Charny.
-Rénovation globale de l'éclairage public (en cours).
-Modernisation importante du parc automobile et des équipements afin de rendre plus efficient les interventions des services.
-Bâtiments publics (accessibilité, sécurisation et mise en valeur) : 14 mairies, la Halle Louis Philippe, Bibliothèque, Chaumière.
-Mini réseau de chaleur : Mairie de Charny, logement communal et gymnase.
-Logements : réhabilitation, DPE et remise sur le marché de la location.
-Commerces : Boutique à Charny, Boulangerie de Charny, Grandchamp et Villefranche, restaurant de Dicy.
-Salles communales : Chambeugle, Charny, Chevillon, Dicy, Fontenouilles, Grandchamp, Malicorne, St Martin sur Ouanne, Villefranche, St Denis sur Ouanne (2025).
-Parquets des salles des fêtes : Chevillon, Dicy, St Martin sur Ouanne.
-Ecoles, cantines, garderie : réfection de réseau d'eau, de réseau de chauffage, peintures avec fresques, jeux extérieurs, réaménagement de dépendances, installation d'un préau, achat de cycles.
-Gymnase : nettoyage complet, douches, cuve fioul.
-City stade à Villefranche.
-Aires de jeux : Charny, Grandchamp, Marchais-Beton, Villefranche.

Associations communales

-Mise en place de 5 gratuités de salle pour leurs manifestations,
-Suivi administratif à la suite des Assemblées Générales (AG), arrêtés de débit de boisson et d'occupation du domaine public,
-Gestion des conventions annuelles de mise à disposition de salles et de bâtiments communaux à l'échelle de Charny Orée de Puisaye,
-Communication des évènements (affiches, diffusion via réseaux),
-Présence d'élus aux AG,
-Renforcement des liens avec et entre les associations : mutualisation des moyens humains et matériels,
-Journées du bénévolat en 2021 et 2024.

Animations communales

-Extension et diversification de l'offre du marché dominical de Charny,
-Mise en place de marchés estivaux,
-Chasse aux œufs à Pâques,
-Commémorations,
-Fête de la musique autour de la Halle,
-Fête des villages et olympiades,
-14 juillet et son bal,
-Forum des associations,
-St Simon avec la randonnée « Les sentiers roses »,
-Inauguration du sapin de Noël.

Quelques chiffres :

-Budget Principal au 31.12.2024 :
•Excédent de fonctionnement : 4 269 294.39 €
• Excédent d'investissement : 1 188 820.85 €
-Associations : soutien important avec plus de 600 000 € de subventions versées entre 2020 et 2025,
-Voirie (chemins et routes) : 2 500 000 € d'entretien et de modernisation,
-Ecoles : financement de 72 € par élève pour chaque école du territoire sans compter les charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments.

Prix et Labels

-Marianne d'or du civisme en 2020, en 2022, en 2024,
-Villes et villages fleuris de l'Yonne, 2 prix reçus en 2024,
-Trophée de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) pour le plateau sportif,
-Coup de cœur du Jury du Label Terre d'Innovation 2025,
-Candidatures 2025 en attente : « Villes et villages fleuris de l'Yonne » et « Ville active et sportive ».

Projets structurants

-Plateau sportif de l'Orée des Sports,
-Réhabilitation de l'ancienne trésorerie en Pôle archives municipales,
-Regroupement pédagogique Sud à Saint Martin sur Ouanne.

Le groupe de la majorité a su porter ces 3 grands projets nécessaires à l'attractivité du territoire, sobre énergétiquement et environnementalement.
Nous avons quasiment répondu à l'ensemble de notre profession de foi ambitieuse, sans aucune augmentation des taux d'imposition et sans augmenter la dette de la commune.
Nous sommes fiers de ce bilan positif, sincère et honnête.
Nous nous étions engagés envers vous et avons prouvé que ce n'était pas que de belles promesses électorales.
Vous en êtes témoins.
Nous renouveler votre confiance nous permettra d'aller plus loin pour Charny orée de Puisaye, pour vous.

Le plateau sportif
Un équipement pour tous

Le plateau sportif a été recouvert de son sol souple sur la partie nord et s'est enrichi d'aménagements complémentaires :

Du matériel sportif et des terrains supplémentaires

Le choix d'investir dans le nouveau plateau sportif municipal a été guidé par notre volonté d'offrir aux habitants de la commune de Charny Orée de Puisaye une infrastructure pluridisciplinaire, gratuite, ouverte et accessible à tous.
L'implantation d'agrès conçus pour les personnes de grand âge, à proximité d'un équipement de glisse urbaine (pumptrack), de terrains de sports collectifs, de stations d'entraînement de type street workout, ou d'une piste plus traditionnelle d'athlétisme, vise à encourager l'activité physique pour tous, le lien social entre jeunes et les rencontres intergénérationnelles.

Ces usages pluriels sont complétés par des matériels de sport et de loisirs mis en place en régie par nos services techniques municipaux :

- Pose d'une table de tennis de table.
- Installation de casiers connectés à énergie solaire permettant la mise à disposition gratuite et sécurisée de matériel (ballons de handball et futsal extérieur, basket 3X3, raquettes et balles de tennis de table).
- Réalisation d'un terrain de pétanque.

Un site végétalisé et paysager

En complément de la haie de charmille existante bordant la route départementale et des trois grands platanes fournissant une vaste couverture ombragée, les services techniques municipaux ont procédé à différents aménagements paysagers et plantations d'arbres :

- Une haie paysagère haute de sept grands arbustes variés le long de l'entreprise de matériaux offrant une floraison continue de février à octobre, source de nourriture pour les insectes pollinisateurs aux beaux jours et par leur fructification pour certains oiseaux en automne et en hiver.
- Une haie basse le long du fossé, composée d'essences florifères esthétiques et très odorantes.
- Une haie le long du tennis constituée de plantes vivaces et arbustes bas formant un écrin de verdure pour les spectateurs, à la fois du terrain de tennis extérieur et de la piste d'athlétisme.

Des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite :

Au nord, l'aménagement du plateau sportif composé d'une piste d'athlétisme de 4 couloirs, d'une zone de saut multibonds, d'un terrain mutualisé handball/futsal extérieur, d'un terrain de basket 3x3, d'un équipement de renforcement musculaire street workout et d'un design actif a nécessité une reprise totale des revêtements, dont la nature (enrobé et sol souple infiltrant les eaux pluviales), les pentes et les linéaires ont été conçus dans le respect des normes d'accessibilité PMR.

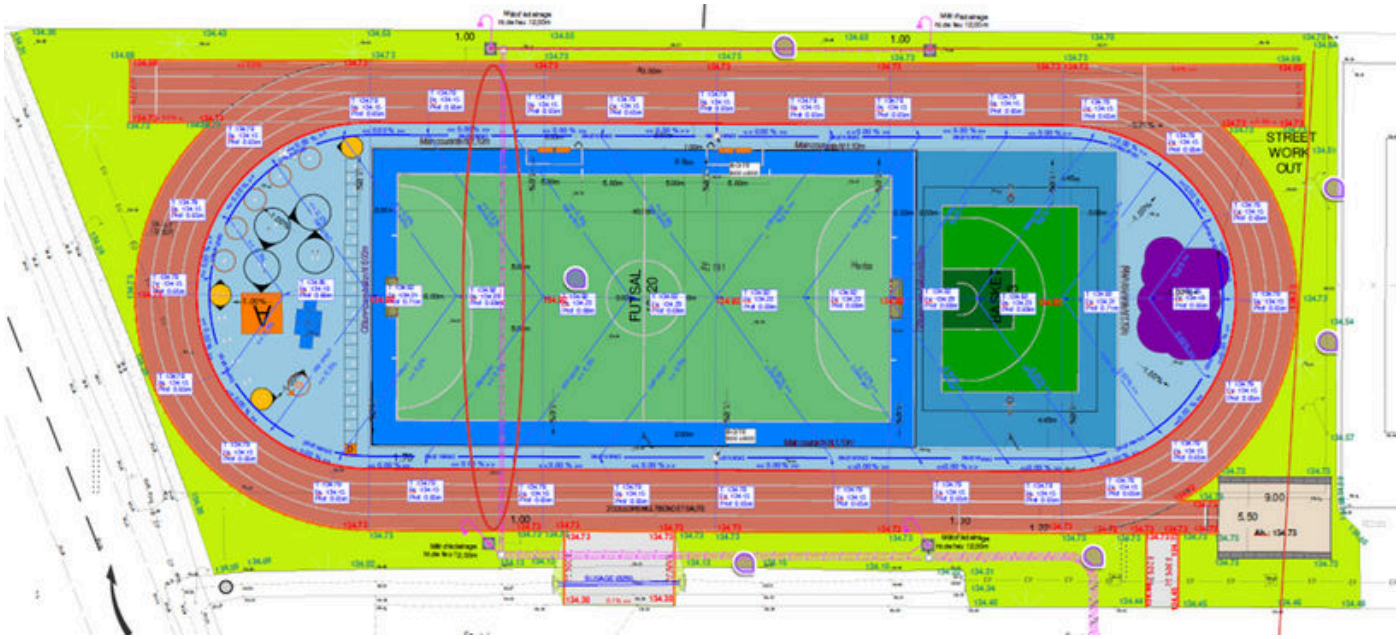

Au sud, si l'installation du pumptrack n'a pas nécessité la réfection préalable du revêtement, une mise à niveau de l'ancienne piste entourant le tennis couvert et la création d'un passage piéton équipé de potelets et de bandes podotactiles se sont avérées indispensables pour garantir l'accès aux différents espaces du plateau depuis le domaine public.

Respectons le plateau sportif qui est notre bien commun

Mis à disposition de tous pour pratiquer des activités physiques, se rassembler, se dépasser et partager de bons moments, le plateau sportif est le reflet de notre engagement collectif pour un mode de vie sain, actif et respectueux. Afin de garantir sa pérennité et sa qualité pour tous, il est essentiel de respecter la réglementation en vigueur. Ces règles ne sont pas là pour contraindre mais pour protéger :les usagers, les équipements et l'environnement.
Elles permettent de maintenir un lieu propre, sécurisé, fonctionnel et agréable pour chacun.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer. Cela passe par des gestes simples : ne pas dégrader le matériel, jeter ses déchets dans les poubelles, ne pas utiliser le terrain multisports et la piste d'athlétisme pour des activités inadaptées ou interdites.

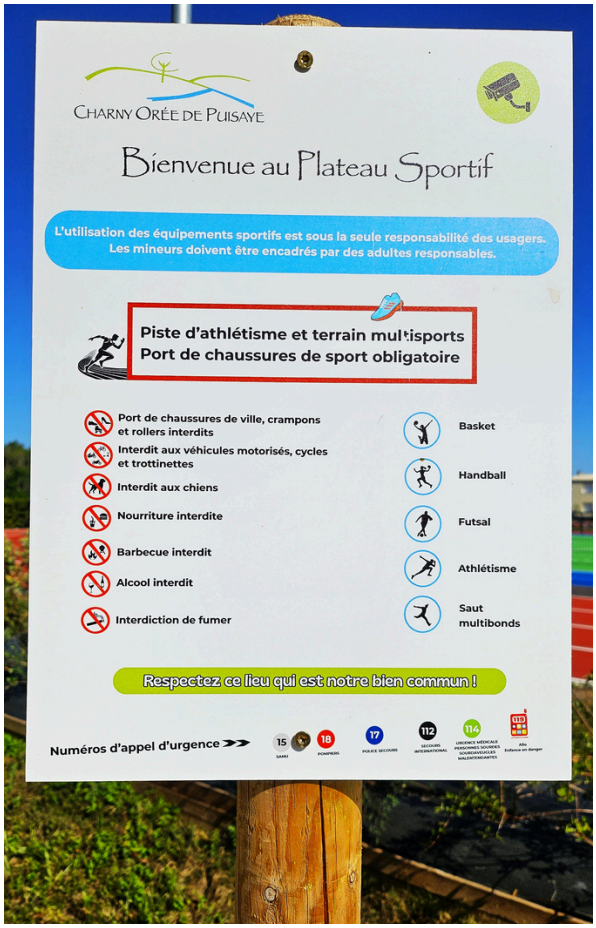

Ce plateau sportif est notre bien commun.
En le respectant, nous témoignons de notre sens du civisme, de notre esprit de communauté et de notre volonté de le transmettre en bon état aux générations futures.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE SUD

Aménagements extérieurs et cour oasis

Les aménagements paysagers et de voirie du projet de regroupement pédagogique sud présentent un intérêt majeur sur les plans pédagogiques, urbanistique et environnemental :
La cour du RP sud est conçue suivant les préceptes d'une cour oasis, composée d'un espace central équipé de structures en bois adaptées à chaque âge, d'un espace pédagogique de classe extérieure, de marquages au sol pour les jeux et pour le terrain de sport qui n'est pas central mais latéralisé et d'un talus enherbé.
L'organisation des espaces permet de faire le tour de la cour en trottinette, draisienne ou petit vélo et les espaces plantés au centre constituent une poche de fraîcheur, d'ombre et de biodiversité.

Le parvis qualitatif et paysager reliant la mairie déléguée de Saint Martin sur Ouanne et la future école, répond aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, de valorisation du cœur de village situé dans le périmètre de protection de l'Église de Saint Martin qui est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

La réorganisation de cet espace public renforce l'attractivité et la sécurité du cœur du village et crée un lien fort entre l'école et la mairie déléguée

Les revêtements et aménagements sécurisent l'arrivée des élèves en car scolaire, avec l'aménagement de quais aux dimensions réglementaires et de cheminements accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. (PMR)

Un paillage constitué de matériaux de démolition est intégré aux bandes plantées et permet le recyclage de matériaux de déconstruction, notamment les briques et tuiles.

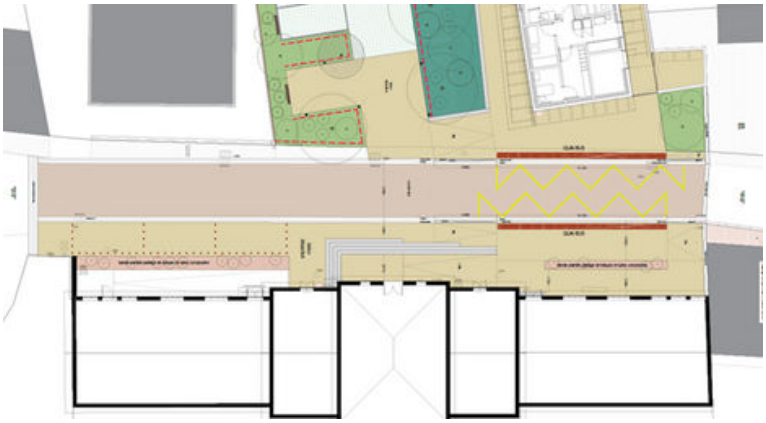

gestion des eaux pluviales et végétalisation des espaces

La gestion des eaux pluviales et la végétalisation des espaces sont mises en œuvre dans le projet afin d'assurer la lutte contre les inondations et l'imperméabilisation des sols.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux applicable dans l'Yonne (le SDAGE de Seine Normandie 2022-2027) fixe l'occurrence de pluie trentennale à un volume de 100 m3 pour ce projet, ce qui implique un décaissement de la cour afin de protéger le bâti en cas de montée des eaux.

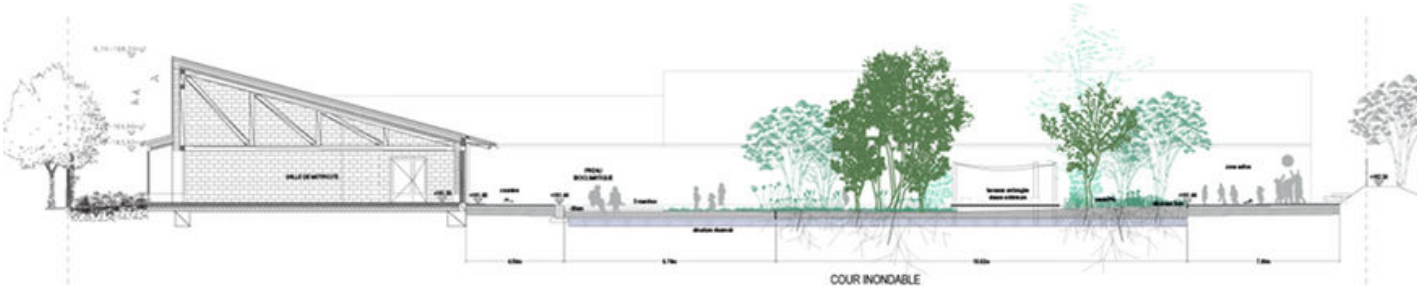

Un ensemble de mesures garantissent l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle : enrobés drainants, stationnements enherbés, cour végétalisée et aménagée de liège, noues multiples en limite au nord du projet à l'ouest et le long du parking.

Les arbres et végétaux plantés dans les fosses, également appelés "arbres de pluie", participent à capter les ruissellements, à optimiser l'infiltration et améliorent l'ambiance climatique et la qualité du paysage.

Enfin, une cuve incendie enterrée, nécessaire pour assurer la défense incendie du bâtiment, couvrira également la défense incendie d'une partie significative des habitations du village.

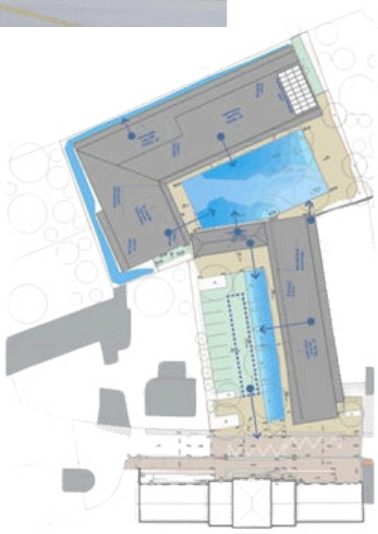

Le Pôle archives municipales

Désamiantage et reprise des fondations

Démarrée le 06 janvier 2025, la réhabilitation de l'ancienne trésorerie municipale a commencé par une opération de désamiantage portant sur 50 m² de dalles de sol et 27 conduits en fibre ciment.
Le curage du bâtiment s'est poursuivi par la neutralisation de la cuve à fuel et par la dépose et l'évacuation de tous les éléments non conservés dans l'opération (installations électriques, sanitaires, huisseries, faïences, sols, ancienne laine de verre, balcon extérieur, cloisonnements intérieurs, etc.). Les menuiseries extérieures pouvant être réemployées sur des chantiers municipaux ont été récupérées par les services techniques de la commune.

À partir du mois de mars, l'entreprise de gros œuvre, également en charge de l'installation de la "base vie" du chantier (vestiaires, sanitaires et salle de repas des salariés), a procédé à la construction des nouvelles dalles de fondation, des réservations pour les passages de canalisations et réseaux sous dallage, ainsi que les fourreaux d'injection des fondations spéciales.

Mi-mai, a eu lieu l'injection de résine expansive qui doit permettre de renforcer le sol d'assise des fondations afin de répondre aux exigences de portance du plancher du magasin d'archives fixé à 900 kg par m².

Ce procédé de renforcement de fondations développé depuis une trentaine d'années, a permis de résoudre des désordres structurels d'édifices monumentaux, ponts, églises, immeubles ou ouvrages très célèbres comme le Grand Palais ou le métro parisien.

Sous le contrôle permanent d'un niveau laser, l'opérateur injecte dans des canules préalablement mises en place par percement dans les fondations existantes, une résine à fort pouvoir expansif : Le percement des fondations réparti suivant un maillage horizontal tous les 60 cm, a permis de renforcer les fondations existantes (trouvées jusqu'à -2.20 m de profondeur) par injection jusqu'à -3.60 m.

Le chantier se poursuit avec le remaniement de la couverture, la pose des menuiseries et l'isolation thermique par l'extérieur.

Chaleur extrême : Recommandations - Préconisations

Les bons réflexes à adopter

- Buvez régulièrement de l'eau, même sans avoir soif.
- Restez autant que possible dans un endroit frais ou climatisé.
- Fermez volets et rideaux aux heures les plus chaudes, aérez tôt le matin et tard le soir.
- Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes (11h - 17h).
- Rafraîchissez vous plusieurs fois par jour (brumisateur, douche, gant humide...).
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches.

Soyons solidaires

Les personnes isolées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques et les personnes âgées de 65 ans et plus sont particulièrement exposées.
Prenons quelques minutes pour vérifier si nos voisins âgés vont bien.
Un simple appel ou une visite peut faire toute la différence.

RAPPEL

Un registre communal d'alerte est ouvert aux inscriptions toute l'année

Canicule, grand froid, crise sanitaire, en cas d'évènements exceptionnels, le registre communal d'alerte permet l'entretien d'un lien de proximité avec les personnes inscrites.
Les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situé à France Services, se mobilisent pour appeler les personnes vulnérables afin de leur rappeler les consignes de prévention et de sécurité. Une visite à domicile des maires délégués ou de la police municipale est également envisageable si la personne ne répond pas aux appels.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est gratuite et se fait en remplissant un simple formulaire disponible à France Services et en mairies.
Le registre communal d'alerte est strictement confidentiel.

L'inscription d'une personne effectuée par un tiers ne peut se faire qu'avec son consentement.

Vous êtes concerné(e) ou connaissez quelqu'un qui pourrait l'être ?
Contactez le CCAS à France Services au 03 86 80 54 09
e-mail : ccas@ccop.fr ou inscrivez vous directement à l'accueil.

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

France Services
Proche de vous au quotidien

3, route de Prunoy 89120 Charny Orée de Puisaye
Accueil du public :
Lundi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi, mercredi, jeudi ouverture continue de 8h00 à 17h30

Donnez votre avis

Jardins familiaux

Que sont les jardins familiaux ?

Les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles individuelles, attribuées à des personnes ou familles pour leur usage personnel.
Chaque jardinier cultive sa parcelle comme il le souhaite, généralement pour produire des fruits et légumes pour sa propre consommation.
Les jardins familiaux sont souvent gérés par une association ou une collectivité qui met les parcelles à disposition et veille au respect du règlement.

Votre avis nous intéresse

La municipalité ayant été sollicitée par des habitants à ce sujet, nous vous appelons à vous prononcer sur l'opportunité de créer un tel espace sur notre commune.
Pour ce faire, un questionnaire est mis en ligne sur internet, afin de recueillir vos commentaires ou suggestions concernant la création de jardins familiaux à Charny Orée de Puisaye.

Questionnaire d'opportunité

- Seriez-vous intéressé(e) par l'attribution d'une parcelle dans un jardin familial communal ?

- Quelles seraient vos principales motivations à cultiver un jardin familial ?
(production de légumes frais, loisir et détente, lien social, éducation des enfants, etc.).

- Quelle superficie de parcelle vous semblerait idéale ?
(moins de 25 m², 25-50 m², 50-75 m², plus de 75 m²).

- Seriez-vous prêt(e) à vous engager à respecter un règlement intérieur et à participer à la vie collective du jardin ? (entretien des espaces communs)

- Avez-vous déjà eu une expérience de jardinage ? Si oui, de quel type ?
(potager, ornemental, balcon, etc.).

- Selon vous, quels équipements et aménagements seraient indispensables dans un jardin familial communal ?
(points d'eau, cabanons communs, composteurs, outils collectifs, espace de convivialité, etc.).

- Quel serait, selon vous, le coût annuel acceptable pour la location d'une parcelle ?

- Voyez-vous des inconvénients potentiels à la création de jardins familiaux sur la commune ?
Si oui, lesquels ?

- Seriez-vous disposé(e) à vous investir dans la gestion collective des jardins ?
(organisation, communication, association etc.).

Pour répondre à ce questionnaire rendez vous en mairie de Charny ou télécharger le sur le site Internet de la commune
https://www.ccop.fr

Camping municipal “Les Platanes”

Le camping municipal "Les Platanes" poursuit son développement sous délégation de service public

Classé 3 étoiles, le camping municipal "Les Platanes" dispose de 67 emplacements (tentes, caravanes, camping-cars) et propose à la location des mobil-homes ainsi que des bungalows toilés meublés et électrifiés.

La convention de Délégation de Service Public (DSP) relative à l’exploitation du camping municipal "Les Platanes", arrivée à échéance le 31 décembre 2024, a fait l’objet d’une procédure de renouvellement conformément aux dispositions en vigueur.
Exploitant du camping depuis 10 ans par le biais de la société Camp’s Attitude, Monsieur Marc Colas a vu sa candidature retenue à l’issue de l’analyse des dossiers reçus, après approbation du Conseil municipal. La nouvelle convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 12 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2036.

Financement de la commune

Dans le cadre de cette délégation, la commune a attribué une première subvention d’équipement d’un montant total de 54 700 € HT, répartie en trois versements :
- 13 675 € HT à la signature de la convention,
- 13 675 € HT au démarrage des travaux,
- 27 350 € HT à la réception desdits travaux.

Cette enveloppe a permis la réalisation rapide de plusieurs aménagements d’envergure, visant à améliorer le confort des usagers, renforcer la sécurité et inscrire l’équipement dans une démarche de développement durable :

- Rénovation des sanitaires, avec remise en peinture et installation d’un éclairage LED sur détecteurs de mouvement,
- Installation de spots solaires autonomes et de détecteurs de présence dans les allées, avec maintien de l’éclairage nocturne dans les zones de vie,
- Réfection des allées avec un revêtement favorisant l’absorption des eaux pluviales.

La municipalité se félicite de la poursuite de cette collaboration dans un cadre structuré et exigeant, garantissant la qualité de l’accueil touristique sur le territoire tout en préservant l’attractivité et les intérêts de la collectivité

Nouveaux équipements financés par le délégataire

- Le camping dispose d’une borne de recharge pour véhicules électriques, accessible à tous les usagers, vacanciers comme public extérieur.
- Un espace aqualudique pour les enfants, vient compléter la piscine existante

Suivez l’actualité du camping Les Platanes :

Camping Les Platanes Charny

https://www.campinglesplatanes.fr/

La bibliothèque a fait peau neuve

Un lieu repensé pour tous

Après deux semaines de travaux en février, la bibliothèque municipale a rouvert ses portes avec un tout nouveau visage !
Peinture fraîche, éclairage repensé, nouveaux espaces : tout a été conçu pour offrir un lieu plus accueillant, lumineux et fonctionnel, répondant aux attentes des petits comme des grands lecteurs.

Le réaménagement des espaces permet désormais une circulation plus fluide et une meilleure visibilité des collections. Les livres d'éveil, comptines, documentaires et romans sont plus accessibles, mettant en valeur la richesse du fond.

Le coin Bandes Dessinées et CD a, lui aussi, été revalorisé avec du mobilier neuf, plus confortable et plus adapté à la consultation sur place. Un coin salon aménagé avec soin, invite à la détente, que ce soit pour lire un roman, feuilleter un magazine ou même s'installer pour une partie d'échecs.

Un espace entièrement dédié aux mangas a vu le jour, proposant plus de mille bandes dessinées japonaises, un véritable paradis pour les amateurs du genre.

Ces transformations ont été rendues possibles grâce à l'investissement des agents des services techniques de la commune qui ont réalisé les travaux avec efficacité et savoir-faire en collaboration étroite avec les bénévoles du club de lecture et la bibliothécaire, tous unis autour d'un même objectif : faire de la bibliothèque un lieu vivant, ouvert et chaleureux.

Un mobilier modulable

Grâce à un mobilier en grande partie modulable, la bibliothèque peut désormais accueillir dans d'excellentes conditions des animations variées : ateliers créatifs, conférences, lectures publiques… L'espace, plus spacieux et lumineux, favorise la convivialité et la rencontre.

Ce nouveau cadre confirme la volonté de faire de la bibliothèque un véritable lieu de vie culturelle, accessible à tous, où il fait bon lire, apprendre et se retrouver.

Plan communal de sauvegarde

Innondation et autres risques

En cours d'élaboration,
le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) atteint sa 2ème phase

Consultation du public

Dans un contexte où les risques naturels, sanitaires et technologiques peuvent survenir à tout moment, la commune de Charny Orée de Puisaye met en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil opérationnel essentiel à la gestion des situations d'urgence sur notre territoire.

Ce plan permet de recenser les risques majeurs auxquels nous sommes exposés (Voir magazine de janvier 2025), d'anticiper les situations de crise et de structurer les actions de protection des personnes, des biens et de l'environnement. **Sa réussite repose sur une mobilisation collective : celle des élus, des services municipaux, mais aussi des citoyens et des acteurs locaux.**

C'est pourquoi la municipalité vous invite à vous engager bénévolement dans le PCS, selon vos disponibilités, compétences ou ressources.

Comment pouvez-vous contribuer ?

En tant que particulier :

- Aide humaine et compétences
- Volontariat pour l'aide aux populations (évacuation, accueil, accompagnement des personnes vulnérables).
- Personnes formées aux premiers secours, secouristes bénévoles, anciens pompiers, soignants, etc.
- Compétences techniques : électriciens, plombiers, mécaniciens, informaticiens, conducteurs de poids lourds, etc.
- Matériel privé à disposition.
- Groupes électrogènes, batteries de secours, rallonges, convertisseurs.
- Véhicules (4x4, camionnettes, remorques, bateaux, tracteurs, etc.).
- Matériel de levage ou déblaiement : pelleteuses, tronçonneuses, outillage.
- Tentes, couvertures, couchages, lits pliants, etc.
- Cuisinières à gaz, réchauds, ustensiles collectifs.

- Hébergement d'urgence.
- Mise à disposition de logements ou chambres d'amis pour héberger temporairement des personnes évacuées.
- Locaux d'entreprises ou hangars pouvant être utilisés comme points de rassemblement, lieux de stockage ou refuges.

En tant qu'entreprise ou professionnel :

- Ressources professionnelles ou commerciales
- Pharmacies : dons ou prêts de matériel médical.
- Supermarchés, restaurateurs : dons alimentaires ou d'eau potable.
- Entreprises de transport : mise à disposition de véhicules/logistique.
- Entreprises du BTP : matériel et main d'œuvre en cas de reconstruction ou de sécurisation.
- Marchands de matériaux : sable, parpaings, planches etc.

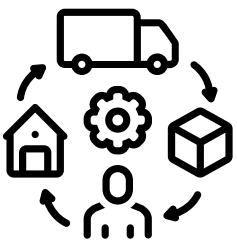

- Communication & logistique.
- Mise à disposition de talkies-walkies, radios portatives, antennes relais.
- Personnel ou matériel informatique pour appuyer le centre de crise.

Votre implication renforcera considérablement notre capacité à réagir efficacement en cas d'événement majeur, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Solidarité communale - Ensemble face aux urgences

Comment participer ?

Remplissez le formulaire de recensement disponible en mairie de Charny ou en téléchargement sur le site : **ccop.fr**

IMPORTANT

Les données recueillies ne feront, en aucun cas, l'objet de communication à un organisme extérieur à la commune.

Renseignements : Mairie de Charny , 60 Route de la Mothe 89120 Charny Orée de Puisaye
Par téléphone : **03 86 63 71 34**

Merci pour votre solidarité, votre engagement peut sauver des vies.

Les missions des ATSEM

Un beau métier dont on parle peu

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), sont des professionnels qualifiés de la petite enfance qui appartiennent à la communauté éducative. Mal connu, leur métier est pourtant essentiel au bon fonctionnement du service public.
La commune est l'employeur des ATSEM qui sont nommés par le Maire, autorité hiérarchique de ces agents. Cependant, sur le temps scolaire, l'ATSEM est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur/Directrice de l'école.
Bien que ce métier puisse être exercé par des hommes et des femmes, nous n'avons à Charny Orée de Puisaye que des femmes ATSEM.

ATSEM rime avec flexibilité et adaptation

Le quotidien de nos ATSEM est très varié mais reste centré sur la sécurité physique et affective, le bien-être et l'épanouissement des enfants.
Afin de s'adapter au mieux à la diversité et aux singularités de chaque enfant, elles ont suivi des formations sur le développement physique et psychologique, le handicap et les troubles neurodéveloppementaux chez l'enfant.

L'ATSEM accompagne tout au long de la journée les élèves de maternelle dans leurs activités. Elle apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant afin d'aider les enfants dans leur scolarité, leur sociabilisation, leur autonomie.
Elle exerce également des missions d'entretien des locaux et du matériel scolaire et peuvent aussi accompagner les enfants sur le temps méridien et/ou en garderie.

À travers les activités proposées, les ATSEM participent à l'acquisition, par les enfants, de connaissances et de compétences. L'objectif est de leur donner le goût d'apprendre à l'école grâce à un environnement serein et stimulant (apprendre par le jeu, le chant, par la mémorisation etc.).

Dans toutes ses missions, l'ATSEM sait mettre en confiance les enfants par une attitude bienveillante et chaleureuse. L'ATSEM écoute, console, câline, soigne les petits bobos et considère chaque enfant comme un être à part, avec ses besoins, ses envies, ses spécificités.

Leur environnement de travail est souvent bruyant (jeux, activités, cris, pleurs).
Leur métier nécessite une bonne condition physique (position debout prolongée, mobilier bas, position accroupie pour être à la hauteur des enfants) et impose également un rythme soutenu (jusqu'à 40h par semaine sur 4 jours en période scolaire).

La principale qualité d'un (e) ATSEM est son engagement.
Les ATSEM de Charny Orée de Puisaye ont toutes ce point commun : elles exercent leur métier par passion, par vocation et placent donc l'intérêt de l'enfant en priorité. Contribuer à leur épanouissement, à leurs apprentissages et les voir progresser dans le temps est une des fiertés qu'elles retirent de leur métier.

Collecte - tri - traitement des déchets

Le tri des déchets : une responsabilité partagée

La municipalité souhaite rappeler à l'ensemble des administrés l'importance d'un tri rigoureux et conforme des déchets, condition indispensable au bon déroulement de la collecte.

Afin de garantir une gestion efficace et respectueuse de notre environnement, il est impératif de respecter les consignes suivantes :

- Les emballages recyclables (plastique, cartonnettes, boites de conserves) doivent être déposés exclusivement dans les sacs jaunes, et rien d'autre ne doit y être ajouté.
- Les ordures ménagères doivent être placées dans le bac noir prévu à cet effet.
- Les biodéchets doivent être déposés dans les containers verts ou dans les bioseaux, selon l'équipement mis à disposition.

Nous vous rappelons que la compétence de la collecte des déchets relève de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre et non de la municipalité. En cas de tri incorrect, les sacs ou bacs peuvent être refusés lors du ramassage, sans recours auprès de la commune.

Malheureusement, lorsque des déchets non collectés restent sur la voie publique, ce sont les agents des services techniques de la commune qui doivent intervenir pour éviter tout risque sanitaire, notamment la prolifération de rongeurs. Or, cette tâche ne fait pas partie de leurs missions habituelles, et mobilise des moyens qui pourraient être consacrés à d'autres services à la population.

Un tri bien fait est l'affaire de tous. Nous comptons sur le sens civique de chacun pour garantir un cadre de vie propre et respectueux de l'environnement et de tous les agents mobilisés au quotidien.

Points d'apport volontaire

Pour rappel, des colonnes à papier et des colonnes à verre sont à la disposition des habitants dans chaque commune. Les dépôts sauvages au pied de ces colonnes sont interdits et mobilisent aussi inutilement les agents des services techniques et la police municipale au détriment de leurs autres missions.

Tout dépôt sur la voie publique ou au pied des points recyclage est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€

Les équipements de collecte ne sont plus distribués en mairie

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met à contribution les communes afin de distribuer aux habitants, les équipements pour la collecte des déchets (bacs à ordures ménagères, bioseaux ou composteurs).

Opérant un récent contrôle de stock, le service "Déchets" de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre a observé une perte de 369 équipements sur l'ensemble de la CCPF, depuis 2017 (bacs disparus).
Le service "Déchets" a donc décidé de reprendre les dotations de ces équipements.

La majorité des usagers étant déjà équipée, les habitants non pourvus de bacs devront désormais se déplacer à Ronchères pour les obtenir.
Une livraison reste possible pour les personnes très âgées ou ne pouvant se déplacer faute de véhicule.

Les sacs jaunes continuent d'être distribuées par les mairies.

Renseignements Service Déchets
N° Vert 0 800 584 762

Entretien des fossés et des busages

Malgré un travail régulier d'entretien des fossés, de nettoyage des grilles et avaloirs ainsi qu'une intervention avant chaque alerte orageuse, les services techniques de la commune voient régulièrement leurs actions ralenties à cause des déchets végétaux issus de la coupe des haies, de branches basses et pendantes qui encombrent les fossés des riverains.

Rappel de quelques points sur l'entretien des fossés

Le busage et les abords restent à la charge du demandeur ou du propriétaire (2,00mètres en aval et amont)

Les propriétaires des terrains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit.
Art L151-3, L151-4, L152-2 du Code de la voirie routière et Art R111-4, R111-5, R11-6 du code de l'urbanisme.

Tout propriétaire riverain d'un fossé, incluant locataire ou résident de l'habitation, se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toute nuisance à l'amont et à l'aval du fossé (Art 640 et 641 du Code Civil).
En collectant les eaux, les fossés alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci de réduction des risques pour les biens et les personnes, et de préservation de la qualité des cours d'eau (Art L215 du Code Civil).

Que faire quand un fossé est en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à parts égales entre les deux propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (Art 666 et 667 du Code Civil).
De même selon l'Article L215-2 du Code Environnemental, le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains et *"Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la moitié de la propriété du lit suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieur du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire"*.
Cette propriété a pour contrepartie l'obligation pour les propriétaires riverains d'en assurer l'entretien.

Quelles sont les opérations d'entretien ?

Les opérations d'entretien sont à mener pour les fossés et pour les busages.

Au minimum deux fois par an en début de printemps et d'hiver :
- Ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus...).
- Curage et nettoyage des ouvrages de franchissement, buses et grilles, afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques.

En automne :
- Fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique et pour respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore.
- Élagage des branches basses et pendantes : retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres.

IMPORTANT

Lors de prévision d'orage, procédez à un contrôle des buses, du fossé et si nécessaire procédez à leur nettoyage ainsi que de leurs abords pour réduire les risques et éviter les désagréments que la commune a connu dernièrement.

Élagage près des lignes électriques

Qu'est-ce qu'un arbre dangereux ?

Un arbre de grande envergure ou de très grande hauteur est jugé dangereux lorsque sa tête ou ses branches, en cas de chute ou de rupture, peuvent entrer en contact avec une ligne électrique ou qu'un amorçage avec la ligne peut être établi.
À part certaines essences qui perdent leurs branches plus facilement que d'autres, ce risque est la conséquence directe d'une perturbation : maladies ou attaques d'insectes, champignon, sol détrempé, tailles antérieures trop brutales, orages ou vents violents, neige lourde.

Comment couper des arbres près de lignes électriques ?

Vous pouvez réaliser l'élagage de vos arbres près de lignes électriques en vous munissant des outils adaptés. L'élagage des arbres plantés dans votre propriété qui débordent sur le domaine public est de votre responsabilité.
En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, vous êtes responsable des dommages causés sur la ligne.

Que faire quand un arbre menace une ligne ?

Dans la mesure où le propriétaire reste gardien de l'arbre, lorsqu'il constate qu'un arbre menace la ligne, il doit prévenir le plus rapidement possible l'interlocuteur Enedis au numéro d'urgence dépannage au 09 726 750 + les 2 chiffres de votre département ou RTE local. Vous trouverez ces coordonnées sur le site du Guichet Unique : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/.

En effet, responsables de la sécurité de l'exploitation de la ligne, il revient à Enedis et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) de faire le nécessaire pour mettre fin au risque.

En cas d'avarie d'un ouvrage : ne jamais toucher ni s'approcher d'un câble même s'il est en contact avec le sol. Alerter le représentant local de Enedis ou RTE et délimiter un espace suffisamment large pour interdire l'accès à la zone.

Ne jamais toucher :
- une branche tombée sur une ligne électrique
- une branche qui surplombe une ligne électrique
- un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique

⚠ **En toutes circonstances, ne jamais s'approcher d'une ligne électrique, ni ne pointer d'objets vers elle.**
Vous risquez l'électrocution même sans la toucher.

Maintenir une végétation à croissance limitée sous les emprises de lignes électriques et de communication

Sont favorisés par des techniques sylvicoles appropriées l'installation de recrus (repousses) ligneux à croissance lente et à faible développement : les arbustes de demie hauteur susceptibles de couvrir le sol et d'empêcher la régénération et le développement d'essences de première grandeur : le noisetier, le cytise, les cornouillers, les sureaux etc. en fonction des sols et des climats concernés.
Dans la mesure où la culture d'arbustes ne gêne pas par sa présence la gestion de la ligne, un propriétaire peut mettre en valeur son terrain (culture d'arbres de Noël, de noisetiers-truffiers, etc.) en étroite collaboration avec Enedis et RTE.

La loi Chassaigne du 7 octobre 2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communications. Cet entretien doit permettre de garder le potentiel des haies et être efficace et durable dans le temps pour permettre le dégagement des poteaux et des lignes.
Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.

La parole à l’opposition

2026 : c'est demain !
Dans quelques mois, vous élirez une nouvelle équipe municipale de 55 personnes pour porter les projets de notre commune. Depuis 2020, nous avons siégé avec constance, guidés par nos convictions et notre attachement à nos villages. Ces années ont été riches d'enseignements, parfois difficiles, mais toujours révélatrices. Comme beaucoup d'entre vous, nous avons été déçus. Nous avions cru possible un dialogue constructif, une cohabitation intelligente avec l'équipe en place. Mais il n'en a rien été. Depuis le début du mandat, nous avons été mis de côté. Nous participons bien sûr aux commissions municipales, nous nous exprimons en conseil municipal, nous défendons nos positions. Depuis cinq ans, toutes les délibérations ont été adoptées, tous les projets ont avancé selon les choix de la majorité, parfois à rebours de nos convictions. Ainsi va la démocratie. Il est temps d'imaginer autre chose pour construire demain. Notre commune a changé, tout comme le monde autour de nous. Nous avons besoin de proximité, de courage, de clarté et de respect. Il nous faut une équipe rassemblée, cohérente et ouverte, capable d'écouter autant que de décider, capable de relier chaque village de notre commune. Ce qui s'annonce n'est pas une simple suite. Ce ne doit pas être un recyclage ou un simple "repartir comme avant". Ce doit être une nouvelle étape, avec des visages divers, une parole renouvelée et une volonté claire de remettre les villages et les habitants au centre. Et nous ne sommes pas les seuls à le penser : certains membres de la majorité actuelle choisissent de ne pas repartir, d'autres souhaitent désormais contribuer à un projet collectif renouvelé. Nous nous engageons pour notre territoire : ses 14 villages, leurs forces, leurs besoins et leur avenir. Aujourd'hui, des habitants réfléchissent, échangent, se rencontrent. Des énergies se rassemblent, des compétences se révèlent. Ce sont peut-être les premiers signes d'un nouvel élan. Bel été à toutes et à tous. Continuons à parler de ce que nous voulons pour notre commune. L'avenir ne s'écrit pas tout seul. Le groupe d'élus "14 villages, 1 commune" (2020-2026) Des habitantes et habitants engagés pour l'avenir de Charny Orée de Puisaye

La parole à l’opposition

“D’abord Charny Orée de Puisaye”

“Fidèles à nos engagements”

Les intervenants à France Services

France Services

EFFILOGIS	Service habitat de Puisaye Forterre	**03 58 21 80 00**
ADIL	Association Départementale d'Information sur le logement	**03 86 72 16 16**
AIST	Association Interentreprise pour la Santé au Travail	**03 86 72 07 55**
AAF	Association Addictions France	**06 71 27 16 37**
BGE	Conseiller en création d'entreprise	**03 86 51 81 77**
PCB 89	Point Conseil Budget 89	**06 71 0003 20**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Unité Territoriale de Solidarité de Puisaye Forterre	**03 86 44 42 00**
DOMANYS	Office HLM	**03 86 18 09 50**
MISSION LOCALE	Accompagnement jeunes 16/25 ans en recherche d'emploi	**03 8680 00 67**
PMI	Protection Maternelle et Infantile	**03 86 44 42 00**
RENOUER	Services à la personne	**03 86 74 01 95**
SPIP	Service Pénitentiaire Insertion et Probation	**Sur convocation**
CONCILIATEUR	Conciliateur de justice	**France Services 03 86 80 54 09**
DÉFENDEUR DES DROITS	Défendeur des Droits	**03 86 80 54 09**
ADAVIRS	Association d'Aide aux Victimes	**03 86 51 66 14**
RAM	Relais Assistante Maternelle	**03 86 74 60 59**
COALLIA	Association pour l'insertion vers l'autonomie	**03 86 44 42 00**
S.A.M.P.S	Services d'Actions Médico-Psycho-Sociales	**03 86 72 90 60**
EPNAK	Psychologue SESSAD St Fargeau	**07 85 61 50 00**
CPEY	Comité Protection Enfance Yonne	**03 86 52 89 61**

Disponible librement sur Internet à France Services

FRANCE TRAVAIL	FRANCE TRAVAIL (Anciennement Pôle Emploi)
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
FRANCE TITRES	FRANCE TITRES (Anciennement ANTS)
DGFIP	Impôts
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
AMELI	Caisse Primaire d'Assurance maladie

03 86 80 54 09

Praticiens à la Maison de santé

Docteur Clara HOFFMAN	Médecin généraliste	01 64 66 88 88 ou Doctolib
Docteur Karamoko TRAORÉ	Médecin spécialisé en gériatrie	06 52 58 93 76 ou MAÏA
Dentiste	Maria SALIT	03 86 73 04 04 ou Doctolib
Orthophoniste	Françoise TESSIER	07 69 24 37 34
Sophrorelaxologue	Séverine QUÉO	06 88 39 86 97
Psychologue Neuropsychologue	Hind LEDROIT	06 63 57 44 45
Ostéopathe	Paul ZINKO	06 23 85 35 76
Pédicure - Podologue	Alexandre SHUBERT	03 86 62 67 38
Sage-femme	Pauline FROTTIER	06 08 13 25 72
Kinésithérapeuthe	Noël ARDUIN	03 86 91 87 44 et 02 38 87 12 13
Infirmières - infirmiers	Audrey GAUGUIN et Jimmy ALMI	03 86 56 17 54
	Aurélie MOREAU - COURTOIS Anne-Charlotte HIEZ Lorraine PIERROT	03 86 91 88 30

Secrétariat des mairies déléguées

Chambeugle	Jeudi de 11h15 à 12h30	03 86 63 69 14
Charny	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le samedi de 10hh00 à 12h00	03 86 63 71 34
Chêne-Arnoult	Lundi de 10h30 à 12h00	03 86 91 81 11
Chevillon	Jeudi de 14h00 à 15h30	03 86 73 17 35
Dicy	Lundi de 15h30 à 17h30	03 86 63 75 30
Fontenouilles	Lundi de 8h30 à 10h15	03 86 63 61 86
Grandchamp	Jeudi de 15h30 à 17h30	03 86 45 70 28
Malicorne	Vendredi de 8h30 à 10h30	03 86 91 68 31
Marchais-Beton	Jeudi de 9h00 à 11h00	03 86 91 63 98
Perreux	Vendredi de 14h00 à 17h30	03 86 91 62 64
Prunoy	Jeudi de 15h45 à 17h30	03 86 91 87 16
Saint Denis sur Ouanne	Jeudi de 14h15 à 15h16	03 86 91 69 14
Saint Martin sur Ouanne	Vendredi de 15h30 à 17h30	03 86 91 61 48
Villefranche	Mardi de 15h00 à 17h30	03 86 63 63 09

LES PROCHAINS ÉVENEMENTS COMMUNAUX

RAPPEL

FOIRE DE SAINT SIMON
25 octobre 2025